

[Text]

for an appearance next Tuesday, June 14. The Canadian Home and School Parent and Teacher Federation has agreed to appear but no date is set. And the Canadian Association of Chiefs of Police has agreed to appear, but again no date has been set for that appearance. As matters stand, we have one witness confirmed for next Tuesday, June 14, and it would be the plan to have a committee meeting at that time.

Mr. Horner: Mr. Chairman, we all realize we are getting to the end of things. I think the bill is important. I am not trying to stifle anyone. I would like anyone who wants to be heard to be heard. I am wondering if it is possible, since the home and school association I believe is headquartered in Ottawa, to slot them in for Tuesday and hear two witnesses on Tuesday rather than one. That would leave just the Canadian Chiefs of Police Association.

The reason I did not push for them to come, and I could have written to them earlier, was that I understand Assistant Commissioner Stamler is working with them very closely. Are you not a vice-president or something with the association?

• 1235

A/Commr Stamler: Yes, I am the vice-chairman of the drug abuse committee of the Canadian Association of Chiefs of Police. The subject of paraphernalia has been on our agenda in that committee. I have taken the stand that we have taken within that committee, but they of course have the right, through the president, to make an independent submission, which I understand will be along the same lines as—

Mr. Horner: I have no problem with that, but I would like, if possible, to schedule them for the 16th or the 15th. We are here three days next week for committee hearings—Tuesday, Wednesday, and Thursday. I have no objection to having a short meeting on Tuesday, Wednesday, and Thursday of next week and getting this reported back to the House.

Mr. Nunziata, would a letter of opinion from the Law Reform Commission as to the Charter-proofness of this bill satisfy you?

Mr. Nunziata: I am fully supportive of getting this thing into the House and passed. I am prepared to take the risk that someone might challenge this. I have looked at it. There might be a challenge some time in the future.

I am concerned about speedy passage in the House. If there is a significant number of members in the House who feel there is some problem with the Charter, they might not be inclined to expedite passage of the bill. But if we can get something solid from the Department of Justice, it might assist our endeavour to get it passed.

While I have the floor, I am fully supportive of limiting the evidence on this. We have heard witnesses in favour of the legislation. If there is anyone opposed to it,

[Translation]

doit comparaître mardi prochain, le 14 juin. La Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maitres a accepté de comparaître, mais aucune date n'a encore été fixée, comme pour l'Association canadienne des chefs de police. Pour l'instant, nous avons un témoin confirmé pour mardi prochain, le 14 juin, et nous prévoyons tenir une réunion ce jour-là.

M. Horner: Monsieur le président, nous comprenons tous que le temps nous presse. Ce projet de loi est important. Je ne veux écarter personne, je souhaite entendre tous ceux qui veulent exprimer leur opinion. Étant donné que la Fédération des associations foyer-école a son siège social à Ottawa, serait-il possible de l'inscrire pour mardi et d'entendre deux témoins ce jour-là plutôt qu'un? Il ne resterait que l'Association canadienne des chefs de police.

La raison pour laquelle je n'ai pas insisté pour qu'ils viennent, et j'aurais pu leur écrire plus tôt, c'est que le commissaire adjoint Stamler travaille en étroite collaboration avec eux. N'êtes-vous pas vice-président de l'association?

Comm. adj. Stamler: Oui, je suis vice-président du comité de l'usage abusif des drogues de l'Association canadienne des chefs de police. La question des accessoires et des publications liés à la consommation des drogues a déjà été étudiée par notre groupe. Bien que ma position soit identique à la sienne, il n'empêche que le comité a le droit de présenter un exposé distinct, qui, je crois savoir, ressemblera beaucoup à...

M. Horner: Je n'y vois pas d'objection, mais j'aimerais faire témoigner le groupe le 16 ou le 15, si c'est possible. Nous devons siéger ici trois jours la semaine prochaine, soit mardi, mercredi et jeudi. Je n'ai pas d'objection à ce que nous siégeons brièvement mardi, mercredi et jeudi de la semaine prochaine et à ce que nous fassions rapport à la Chambre.

Monsieur Nunziata, est-ce qu'un avis juridique de la part de la Commission de réforme du droit au sujet de la conformité du projet de loi avec la charte vous satisferait?

M. Nunziata: Je suis tout à fait favorable à ce que nous renvoyions le projet de loi à la Chambre pour qu'il soit adopté. Cela dit, je suis disposé à prendre le risque que quelqu'un le conteste. J'ai étudié le texte, et j'estime qu'il pourrait faire l'objet d'une contestation à l'avenir.

Par ailleurs, j'ai des inquiétudes au sujet de l'adoption rapide du projet de loi à la Chambre. Si un nombre assez élevé de députés estiment que sa conformité avec la charte n'est pas sûre, ils n'auront pas envie de l'adopter le plus rapidement possible. Si toutefois le ministère de la Justice nous fournissait des arguments solides en faveur du projet de loi, cela nous aiderait peut-être à le faire adopter.

Pendant que j'y suis, je suis tout à fait favorable à ce que nous limitions les témoignages. Nous avons déjà entendu des témoins qui appuient le projet de loi. S'il y a